



# Canadian Association of Rallysport

## Demande d'utilisation d'un drone durant un rallye sanctionné par CARS

L'utilisation d'un drone, quelle que soit sa taille, lors d'événements sanctionnés par CARS est limitée aux personnes en possession d'un certificat d'opérations aériennes spéciales (COAS) pour l'événement.

Afin d'obtenir un COAS, le formulaire de demande d'utilisation d'un drone lors d'un événement sanctionné par CARS, accordant la permission d'opérer lors de l'événement, et toutes les autorisations des propriétaires fonciers doivent accompagner la demande de COAS de Transports Canada.

Sur présentation de votre COAS au directeur régional de CARS et à l'organisateur de l'événement pour approbation finale, vous pourrez faire voler votre drone à l'événement conformément au plan de vol convenu. La priorité d'utilisation de l'espace aérien sera accordée aux médias de CARS.

Tous les opérateurs de drones doivent être couverts par une assurance responsabilité civile d'au moins cinq millions de dollars. L'Association canadienne de rallye sportif et l'événement doivent être désignés comme assurés additionnels sur le certificat.

### Conditions d'approbation

1. Remplir ce formulaire de demande et obtenir l'approbation provisoire de l'organisateur de l'événement pour un plan de vol spécifique.
2. Obtenir les autorisations des propriétaires fonciers pour opérer sur des terrains privés (le cas échéant).
3. Obtenir le certificat d'opérations aériennes spécialisées de Transports Canada. (Le site Web de TC indique que cela peut prendre jusqu'à 30 jours)
4. Présenter au directeur régional de CARS et à l'organisateur de l'événement l'autorisation finale d'opérer lors de l'événement, votre
  - a. Certificat d'opérations aériennes spéciales,
  - b. Licence d'opérateur de Transports Canada,
  - c. Certificat d'assurance
  - d. Plan de vol.
5. Une fois que vous avez reçu l'approbation finale, vous pouvez participer à l'événement sanctionné par CARS conformément aux règles d'exploitation suivantes.

### Règles de fonctionnement :

1. Suivez votre plan de vol approuvé.
2. Ne pas opérer directement au-dessus des parcs d'assistance, des départs de cérémonie, des parcs exposés, des parcs fermés, des podiums, des spectateurs.
3. Ne pas opérer devant les véhicules de compétition lorsqu'ils sont sur scène.
4. L'opérateur doit rester en contact visuel avec le drone.
5. Ne pas survoler des propriétés privées sans l'accord préalable du propriétaire.

## Section 1 Approbations provisoires - requises pour la demande de COAS de Transports Canada

Nom de l'événement annoncé :			
Lieu de l'événement:			
Nom de l'opérateur du drone:		No de cellulaire de l'opérateur du drone	
Courriel de l'opérateur de drone:			
Nom du représentant de l'organisateur de l'événement:		Nom du directeur régional de CARS :	
Approbation provisoire de l'événement annoncé:			

Approbation des propriétaires terriens

(Ajouter les permissions d'autres propriétaires terriens au besoin)

Nom du propriétaire:		Adresse du propriétaire:	
Lettre d'approbation du propriétaire foncier jointe:			

## Section 2 Approbation finale des événements annoncés.

COAS attaché:		Licence d'opérateur de Transports Canada jointe:	
Certificat d'assurance joint:		Plan de vol ci-joint:	
Marque de drone :		Modèle de drone:	

Approbation finale de l'organisateur de l'événement:	
Approbation finale du directeur régional:	